

COMMISSIE VOOR DE  
VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE  
MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

COMMISSION DE LA SANTE  
PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

van

du

WOENSDAG 18 FEBRUARI 2009

MERCREDI 18 FEVRIER 2009

Voormiddag

Matin

Le développement des questions et interpellations commence à 11.53 heures. La réunion est présidée par Mme Muriel Gerkens.

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 11.53 uur. De vergadering wordt voorgezeten door mevrouw Muriel Gerkens.

**01** **Vraag van de heer Flor Van Noppen aan de minister van Klimaat en Energie over "de slooppremie" (nr. 10943)**

**01** **Question de M. Flor Van Noppen au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la prime à la casse" (n° 10943)**

**01.01** **Flor Van Noppen** (N-VA): Mevrouw de voorzitter, mijnheer de minister, ik diende mijn vraag in, kort nadat vice-eerste minister Reynders had aangekondigd dat België in navolging van enkele Europese landen een schrootpremie zou invoeren.

Op dat moment kon ik natuurlijk niet weten dat voornoemde aankondiging een persoonlijke stunt van de heer Reynders was en dat hij nog dezelfde avond door de eerste minister zou worden teruggefloten.

Ik ging ervan uit dat de regering één hecht geheel was en dat de vice-eerste minister een verklaring namens de regering doet.

Ik wou de vraag eigenlijk niet meer stellen, omdat zij achterhaald is. De uitspraak van Reynders heeft echter voor heel wat onduidelijkheid gezorgd, zowel bij de consument, die zijn aankoop van een nieuwe auto uitstelt, omdat hij denkt nog een schrootpremie te zullen krijgen, als bij de autoproducenten, die in moeilijke papieren zitten. Daarom zal ik mijn vraag toch stellen.

Op zich is het goed dat er werk wordt gemaakt van ecofiscaliteit, hoewel de desbetreffende bevoegdheid allicht grotendeels bij de Gewesten ligt.

De norm van 115 gram per km waarvan Reynders sprak, sluit de facto de meeste benzinevoertuigen uit. Rijden met een dieselwagen produceert voor hetzelfde vermogen steeds minder CO<sub>2</sub> dan een benzinewagen. Een dieselwagen stoot dan weer meer fijn stof en Nox uit. Het zijn de Gewesten die de maatregelen moeten treffen om de uitstoot van fijn stof en Nox terug te dringen.

Een beter instrument om de milieuvriendelijkheid van wagens te meten, is volgens mij het systeem van de ecoscore, aangezien hij, behalve met de CO<sub>2</sub>-uitstoot, ook met andere emissies, zoals Nox en geluidsproductie, rekening houdt. De ecoscore wordt overigens nu al gebruikt om de milieuvriendelijkheid in onder andere de samenwerkingsovereenkomst "Milieu voor gemeenten en provincies" te meten.

Omwille van de door de regering veroorzaakte onduidelijkheid moet ik enkele vragen in de voorwaardelijke wijs stellen.

De belangrijkste vraag is ook de eerste vraag. Hoe zit het met het dossier van de schrootpremie? Zal de

schrootpremie er al dan niet komen? Wordt er in de regering nog over het dossier gesproken of is het definitief van de baan? Indien er nog over wordt gesproken, wanneer zou de schrootpremie er dan kunnen komen?

Indien de premie er komt, bent u dan bereid hem aan de ecoscore te koppelen in plaats van een loutere koppeling aan de CO<sub>2</sub>-score?

Indien er binnen de federale regering nog over de invoering van de schrootpremie wordt gesproken, zal u dan ook met de Gewesten overleg plegen?

Houdt de minister er rekening mee dat de autoverkopers mogelijk hun verkoopsmarge op milieuvriendelijke voertuigen zullen verhogen in evenredigheid met de toegekende premie? Op welke manier zal de bewuste regeling voornoemd recuperatie-effect proberen tegen te gaan?

**01.02** Minister **Paul Magnette**: Mevrouw de voorzitter, mijnheer Van Noppen, de federale overheid ondersteunt de aankoop van minder energieverblindende wagens door middel van kortingen op de factuur en streeft ernaar de installatie van roetfilters voor dieselwagens te promoten.

In verband met de slooppremie kan ik u meedelen dat dit een eenzijdig initiatief is van de minister van Financiën, waarover momenteel nog geen akkoord bestaat binnen de regering.

In dat kader kan ik eveneens meedelen dat de zogenaamde ecoscore een instrument is waar sommige Gewesten binnen hun bevoegdheden of fiscaliteit aan het werken zijn, maar dat deze parameter nog niet daadwerkelijk wordt gebruikt door de Gewesten, behalve voor de berekening van de individuele ecoscore van de wagen.

Om algemeen te kunnen worden toegepast, moet de ecoscore dan ook worden erkend en degelijk zijn bij het gebruik ervan in reële situaties.

In afwachting van een eventueel veralgemeend gebruik van de ecoscore lijkt het mij dus niet onlogisch nog te werken met de parameter CO<sub>2</sub>-uitstoot, zoals thans het geval is voor de federale maatregelen voor particulieren, de korting op factuur, en voor bedrijven, de belastingaftrek, bedrijfswagens en solidariteitsheffing op bedrijfswagens.

Ik heb vernomen dat in het kader van de slooppremie een overleg bij de Gewesten is georganiseerd. Ik heb op dit ogenblik nog geen kennis kunnen nemen van hun reacties, ook niet over een eventuele koppeling met het instrument ecoscore.

Het lijkt mij inderdaad niet uitgesloten dat een slooppremie er alleen komt om de rentabiliteit van bepaalde autoverkopers te verhogen zonder een impuls te geven aan de verkoop van milieuvriendelijke wagens tegen een betaalbare prijs voor de consument. Ik stel voor dat u die vraag voorlegt aan de minister van Financiën die de initiatiefnemer is.

**01.03** **Flor Van Noppen** (N-VA): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik dank u voor uw antwoord.

Ik zal de vraag zeker voorleggen aan de minister van Financiën, maar ik wil graag zo snel mogelijk de onduidelijkheid in verband met de slooppremie uit de wereld helpen zodat de mensen de aankoop van een wagen niet meer hoeven uit te stellen.

**01.04** **Paul Magnette**, ministre: Je vous le dis, il n'y a pas d'accord. Il y a eu une annonce dans la presse.

La **présidente**: On a été surpris, d'ailleurs, on ne s'y attendait pas! Enfin, cela fait partie de l'information du citoyen.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**02** **Question de M. Philippe Henry au ministre du Climat et de l'Énergie sur "la répartition de l'objectif de 13% d'énergie renouvelable" (n° 11106)**

**02** **Vraag van de heer Philippe Henry aan de minister van Klimaat en Energie over "de verdeling van de**

## doelstelling inzake 13 procent hernieuwbare energie over de Gewesten" (nr. 11106)

**02.01 Philippe Henry** (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, j'aurais cru comme vous que cette question devait être posée en commission de l'Économie. Quoi qu'il en soit, monsieur le ministre, la ministre flamande Hilde Crevits a annoncé vouloir atteindre pour sa Région 13% d'électricité verte en 2020. Je voulais que vous dressiez l'état des lieux des procédures de discussion sur l'objectif d'énergie renouvelable pour notre pays, puisque nous avons souscrit à l'objectif européen de 20% de renouvelable en 2020, c'est-à-dire 13% pour la Belgique. La répartition entre les différentes entités constitue donc un enjeu important, à la fois pour le renouvelable et pour les autres aspects du paquet Climat.

Sur ce volet-ci en particulier, sur lequel portent ces déclarations, je voulais savoir où en était l'organisation des discussions et leur calendrier. Que pensez-vous de ces déclarations de la Région flamande, sachant que cet objectif n'engage qu'elle-même? Comment pourra-t-on les intégrer dans un objectif national? Ce chiffre de 13% annoncé pour l'électricité uniquement est-il compatible avec le chiffre que doit atteindre la Belgique pour le renouvelable?

**02.02 Paul Magnette**, ministre: Madame la présidente, monsieur Henry, nous ne sommes pas très loin. Aucun contact officiel n'a encore été établi entre le fédéral et les Régions pour répartir ces objectifs nationaux. Le fédéral procède à des études exploratoires et examine les différentes données disponibles à ce sujet avant de se lancer pleinement dans une concertation. J'ai bien les dates de transposition en tête. Le calendrier sera fixé en fonction de celles-ci.

Je reste d'avis qu'un partage optimal entre le fédéral et les Régions doit se faire sans précipitation, en rassemblant l'ensemble des données utiles à cet exercice, sans oublier que le paquet Énergie-Climat est un tout cohérent. Nous devons assurer le partage des objectifs mentionnés dans la directive sur les énergies renouvelables, en tenant compte aussi du partage de l'objectif dans la directive non-ETS. Il faut essayer d'arriver à un grand accord.

Il ne me paraît pas réaliste qu'un ministre fédéral puisse interdire quiconque de s'exprimer, encore moins un ministre régional lorsque celui-ci souhaite le faire dans le cadre de l'exercice de ses compétences. Nous avons eu l'occasion d'en discuter dans le débat général sur la loi Climat: notre système fédéral est conçu avec une mise sur pied d'égalité des différents niveaux de pouvoir. Ceci dit, il m'apparaît pertinent de penser que la définition d'un objectif sectoriel pour la production d'électricité d'origine renouvelable devrait se faire après un accord fédéral-Régions sur la répartition de l'objectif européen, et non avant. D'abord savoir qui consomme quelle part, et ensuite qui produit quelle part.

Je rappelle qu'une étude récente du Bureau fédéral du plan, faite conjointement à la demande du fédéral et des Régions, mentionne que la réalisation "coût efficace" du paquet aboutirait en 2020 à une part de production correspondant à 19%. Nous pouvons aller au-delà des objectifs européens qui sont assignés, selon cette étude en tout cas. Il ne me revient pas en tant que ministre fédéral de me prononcer sur la stratégie adoptée par une Région. C'est aussi vrai en ce qui concerne les objectifs sectoriels dont se doterait cette Région, tant que ceux-ci sont conçus de façon à respecter l'accord de partage susmentionné.

Il n'en reste pas moins vrai qu'à la lumière des résultats de l'étude du Bureau fédéral du plan, il semble qu'un objectif flamand de 13% d'électricité verte à l'horizon 2020 ne soit pas en ligne avec une réalisation efficace de l'objectif global belge de 13%.

**02.03 Philippe Henry** (Ecolo-Groen!): Madame la présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Même s'il fait preuve de prudence, cette dernière est claire.

Cette déclaration est, selon moi, malencontreuse dans la mesure où, finalement, elle donne un signal à la baisse à l'égard de tout un secteur et d'une négociation qui doit encore démarrer.

J'entends bien que chacun peut s'exprimer dans le cadre de ces compétences. Cependant, dans ce cas, les choses ont été présentées comme une décision. C'est comme si la Région avait déjà décidé alors qu'elle ne peut le faire seule puisqu'un accord au niveau belge est nécessaire. Je constate donc un problème de principe.

Par ailleurs, il est vraiment regrettable que différents acteurs – je ne souhaite nullement pointer ici du doigt la Région flamande; c'est également le cas d'autres acteurs – ne cherchent pas à mettre la barre plus haut en

matière d'énergies renouvelables. Vous avez cité des chiffres en termes de potentiel. Il me semble que c'est une erreur de toujours tirer vers le bas, qu'il s'agisse d'électricité ou d'autres énergies. Il faudrait, selon moi, plutôt saisir la balle au bond et adopter une logique inverse.

J'ai pris acte de vos propos en ce qui concerne la possibilité d'action du fédéral. Et je regrette de ne pas avoir pu participer à la discussion qui a eu lieu précédemment, mais je me trouvais en commission de l'Économie. Je sais que les normes sont équipollentes, mais il semble qu'il doit être possible de réfléchir à une manière d'organiser les choses – je sais que cela n'est pas simple – en vue d'aboutir à un accord entre les différentes entités sur la manière d'organiser cette coordination. De cette façon, il n'y aurait plus de problème.

Toujours est-il que cette question devra être posée pour éviter un problème de pilotage de l'objectif global de la Belgique qui s'impose au pays et non à chacune des entités en termes de répartition.

Je rappelle que nous avons également soulevé la question dans le cadre des négociations institutionnelles qui, malheureusement, sont bloquées pour l'instant. Mais toujours est-il que la question du rôle du fédéral en termes de coordination est sur la table.

Enfin, je ne peux que regretter le calendrier.

J'entends bien que vous souhaitiez prendre connaissance de toutes les études, mais j'ignore si vous faites référence à de nouvelles études ou à des études particulières. Toutefois, reporter au-delà des élections régionales le démarrage de la discussion constitue, selon moi, un problème. En effet, on ne peut se permettre de perdre trop de temps. Cette discussion devrait être plus avancée et je ne peux que regretter cette situation. Pour le reste, nous ne manquerons pas de revenir sur le sujet.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**03 Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre du Climat et de l'Énergie sur "les essais en champ de peupliers génétiquement modifiés" (n° 11206)**

**03 Vraag van de heer Jean-Luc Crucke aan de minister van Klimaat en Energie over "veldproeven met genetisch gewijzigde populieren" (nr. 11206)**

**03.01 Jean-Luc Crucke (MR):** Madame la présidente, monsieur le ministre, en mai 2008, je vous questionnais sur l'avis négatif que vous aviez rendu concernant l'installation d'un champ d'essai de peupliers génétiquement modifiés alors qu'à l'époque, le Conseil de biosécurité s'était montré favorable.

En décembre dernier, le Conseil d'État a suspendu votre décision et celle de Mme Onkelinx. Vous n'étiez en effet pas seul dans ce dossier – je viens plus souvent vers vous pour poser mes questions, même si hier encore j'interrogeais Mme Onkelinx sur d'autres sujets.

Moins d'un an après ma première question, vous avez manifestement changé de position. Quelles sont les raisons de ce revirement pour le moins radical?

Est-ce que vos craintes quant aux risques environnementaux sont totalement levées?

Peut-on considérer qu'il n'y a pas le moindre danger sur le plan de la santé publique?

A-t-on suivi une sorte de logique sociale et économique ou répondu aux besoins de la recherche? Peut-être a-t-on subi la pression du gouvernement flamand qui était demandeur en la matière?

Enfin, pourra-t-on, sur cette base, être autorisé à mener des expériences dans les deux Communautés? Dans l'affirmative, sous quelles conditions?

**03.02 Paul Magnette, ministre:** Madame la présidente, monsieur Crucke, comme vous le savez, Mme Onkelinx et moi-même avons refusé la mise en place d'un essai en champ afin de mener une recherche concernant ces peupliers génétiquement modifiés conçus pour produire du biocarburant en mai 2008 pour deux raisons principales. L'une est liée à la biosécurité et l'autre à la question de la finalité socio-économique de ces biocarburants.

La première raison était l'absence d'un protocole d'évaluation des risques pour la micro-flore du sol et de l'évolution éventuelle de la résistance des peupliers à des agents infectieux et au stress climatique. Sans ce suivi plus approfondi, l'essai n'offrait pas, selon nous, toutes les garanties de biosécurité acceptables.

La deuxième raison était que la consultation publique avait montré de nombreux doutes du public à l'égard du développement des biocarburants en soi.

Depuis cette décision de refus, des éléments nouveaux sont apparus, qui nous ont conduits à revoir notre décision. Le demandeur de l'essai a tout d'abord fourni un protocole d'évaluation tel que nous l'avions demandé. Il a été évalué par le Conseil consultatif de biosécurité à notre demande, lequel a conclu, le 3 février 2009, que le protocole permettrait d'obtenir des informations scientifiques sur les impacts de ces peupliers sur la biodiversité du sol, tout en recommandant certaines améliorations à y apporter. Nous avons intégré lesdites améliorations dans la décision d'autorisation.

Dès lors, la ministre de la Santé publique et moi-même avons autorisé cet essai sur un site situé en Flandre, sous conditions strictes, qui incluent la mise en œuvre du protocole d'évaluation renforcé à la suite des recommandations du Conseil consultatif de biosécurité, ainsi que des mesures de gestion pour éviter toute floraison et dispersion du matériel à l'extérieur du site d'essai, des exigences de rapport annuel de l'essai, etc. En tout, une quinzaine de mesures d'encadrement strictes ont été imposées.

Je tiens également à préciser que si cette recherche était concluante et que si les autorités flamandes souhaitaient développer un tel projet industriel, celui-ci devrait satisfaire à des conditions infiniment plus contraignantes et repasser par toute une série d'autorisations.

Je pense que la décision initiale de refus n'était pas inutile, même si elle a, comme vous l'avez rappelé, été rejetée par le Conseil d'État, car elle aura permis de progresser sur deux points.

D'abord, l'essai en champ inclura bien cette évaluation environnementale sérieuse, non prévue par la réglementation actuelle. C'est ainsi que nous allons au-delà des obligations légales; j'ai fait savoir à mes collègues du gouvernement que j'avais l'intention de soumettre un projet d'arrêté royal modifié insérant cette évaluation environnementale afin de ne plus devoir l'intégrer en cours de procédure, mais qu'elle devienne automatique.

Ensuite, la question de la finalité socio-économique de ce type de recherche, donc du projet industriel, a été mise sur la table, alors que la législation actuelle fait aussi l'impasse sur l'évaluation socio-économique des OGM.

Je reste convaincu que le choix de cette biotechnologie doit se justifier socialement et économiquement avec une plus-value démontrée pour le consommateur, indépendamment des estimations en termes de risques de dissémination qui ont leur validité en soi. En outre, il nous faut une évaluation socio-économique: tel est d'ailleurs le discours que je tiens depuis un certain temps.

Il convient bien de revoir le cadre décisionnel actuel, tant législatif que d'évaluation et de gestion des risques. Lors du Printemps de l'environnement, le fédéral et les Régions se sont mis d'accord pour revoir l'accord de coopération en matière d'OGM et pour lancer les travaux en 2009, sachant qu'à ce stade, le débat sur l'évaluation socio-économique prend place en réalité au niveau européen: c'est là que, dans la distribution actuelle des modes de décisions, l'essentiel se fait. La Belgique y défend une position en pointe consistant à conditionner toute autorisation d'OGM à une évaluation de ce type. La Commission a entendu ces arguments et soumettra en 2010 une proposition au Conseil des ministres européens.

Voilà ce que, dans l'état actuel de la législation, ce à quoi nous pouvons parvenir. Nous avons même été au-delà de la législation et le Conseil d'État nous l'a rappelé. Cela nous a néanmoins permis de faire en sorte que les conditions de sécurité pour la biodiversité soient largement renforcées. Les conditions socio-économiques ne sont pas, en tant que telles, insérées dans la décision, mais la législation ne nous permet pas de le faire. Le débat sur la modification de la législation est ouvert, sans doute un peu grâce à cette péripétie.

**03.03 Jean-Luc Crucke (MR):** Je remercie le ministre pour sa réponse. Je ne m'érigerai pas en procureur de cette décision. J'ai toujours été favorable à ce type d'essais et je ne vais pas changer d'avis aujourd'hui. Je me dis que la décision aurait pu tomber plus tôt. Vous avez estimé devoir revoir votre décision et je ne peux que m'en féliciter. Pourquoi pas en effet l'encadrer par d'autres mesures? Je suis conscient que nous sommes au stade de l'expérience et que c'est bien à ce stade qu'il faut tester les limites et aller jusqu'au bout dans le contrôle qui sera opéré et dont les conclusions devront être débattues. Je suis persuadé cependant

que les doutes et les craintes continuent à exister dans la population. Il faut parfois prendre ses responsabilités; vous l'avez fait et je m'en réjouis.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

La **présidente**: M. David Clarinval n'ayant pas donné signe de vie, sa question n° 10761 est supprimée, en vertu de l'application 127 du Règlement. La question n° 11086 de Mme De Bont a été introduite dans le débat sur le climat.

*La réunion publique de commission est levée à 12.15 heures.*

*De openbare commissievergadering wordt gesloten om 12.15 uur.*